

L'art de faire double injure

Aperçu – Les problèmes de la CIVAC étaient bien connus

Les problèmes de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels remontent à plus d'une décennie. Comme le montre le rapport *L'art de faire double injure*, ses problèmes sont à la fois structurels et culturels. La Commission est contrainte de payer toute indemnité à partir de son propre budget, qui fait l'objet d'un examen très minutieux comme dans la plupart des autres secteurs du gouvernement. Par conséquent, la Commission se retrouve dans la position intenable d'avoir à équilibrer d'un côté ce qu'elle donne aux victimes et de l'autre ce qu'elle doit faire comme autres dépenses financières.

La charge de travail de la Commission a augmenté constamment au fil des dernières années, alors que son budget est resté à peu près le même – et qu'il a même été visé par des compressions budgétaires au cours des quelques dernières années. À l'occasion, le Ministère a ordonné à la Commission de retarder et même de retenir les paiements d'indemnisation, pour qu'elle s'en tienne à son budget – ce qui est contraire à la loi en vertu de laquelle la Commission a été créée comme tribunal autonome quasi judiciaire. Quand la Commission a fait des dépassements de budgets, elle a été renflouée de manière répétée par des perfusions en espèces provenant du Fonds de la justice pour les victimes.

Les pressions financières ont exacerbé une culture de retardement et d'inertie bureaucratique à la Commission, culture qui a fait du mal aux victimes des actes criminels. L'examen des documents fait au cours de cette enquête a révélé que ces problèmes étaient bien connus de la Commission et du ministère du Procureur général. Un courriel ministériel a suggéré que : « Le Ministère risque de s'exposer aux critiques de l'ombudsman et du BPM (bureau du premier ministre), si ce que nous avons appris de la situation et des pratiques actuelles de la CIVAC devenait connu... » La présidente de la Commission a écrit au procureur général pour lui dire qu'en acceptant de retarder et même de retenir les paiements pour des raisons budgétaires, elle se mettait « dans une situation de conflit directe avec [ses] responsabilités de présidente et que c'était rendre un mauvais service aux victimes ». L'an dernier, la Commission a averti le Ministère que : « le système est clairement dérégulé, et ceci a des retombées sur les services assurés aux victimes ». Et même des notes d'allocution du procureur général pour une réunion du Conseil des ministres en février 2006 reconnaissaient que les arriérés de la Commission, qui s'étendaient sur plusieurs années, « a pour effet de retarder la guérison [des victimes à la suite des événements] et peut prolonger leur victimisation ».

Diverses propositions ministérielles de réforme de la Commission ont été relancées ici et là depuis 1996, puis se sont intensifiées au cours des cinq dernières années. Parmi elles se trouvaient des options aussi radicales que l'élimination complète de la Commission en faveur d'un système de paiements calculés d'après le type de blessures subies, une



ONTARIO'S WATCHDOG
CHIEN DE GARDE DE L'ONTARIO

coupure de budget de 50 %, la possibilité de faire appel à des dons privés pour rassembler les fonds d'indemnisation, ou d'offrir le même paiement limité à toutes les victimes, ou encore de substituer des services de counseling à l'indemnisation dans tous les cas sauf les plus graves. Jusqu'à présent, aucune de ces propositions n'a été mise en œuvre et il n'y a pas vraiment eu de consultation concrète avec les victimes de la criminalité.

Le Ministère a maintenant décidé d'accepter toutes les recommandations faites par l'ombudsman dans son rapport et de mettre en place un plan d'action d'ici le 15 août. En premier lieu, la CIVAC ne s'est engagée à appliquer aucune de ces recommandations mais le 21 février elle a informé l'ombudsman qu'elle les considérait « bienvenues » et qu'elle présenterait un plan d'action d'ici le 31 mars.